

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien de maintenance d'ascenseur

Niveau 4

Site: http://travail-emploi.gouv.fr

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	1/28

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type	7
Fiches activités types de l'emploi	g
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	13
Fiche compétences transversales de l'emploi	23
Glossaire technique	24
Glossaire du REAC	25

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	3/28

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel "Technicien de Maintenance d'Ascenseurs" (TMA Niveau IV) a été crée par l'arrêté du 31 janvier 2014 en remplacement du titre professionnel "Agent de maintenance d'ascenseur" (AMA niveau V).

Le contour actuel du titre professionnel est adapté aux attentes des entreprises et des professionnels de la maintenance d'ascenseurs.

Il est cependant proposé trois évolutions :

- Pour plus de précision, reformulation du libellé de la compétence 2 "Réaliser des travaux simples sur un ascenseur" par "Réaliser des travaux de mise à niveau et d'amélioration d'un ascenseur".
- Elargissement du périmètre de la compétence 5 afin de prendre en compte l'ensemble des interventions réalisées en situation d'urgence. Reformulation du libellé de cette compétence qui passe de « Dégager des utilisateurs bloqués dans une cabine d'ascenseur » à « Réaliser des interventions dans un contexte d'urgence sur un ascenseur ».
- Prise en compte de la transition numérique et énergétique dans les savoirs et savoir-faire liés aux compétences.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Le vieillissement et l'accroissement du parc d'ascenseurs en France induisent l'augmentation de la demande de maintenance adressée aux ascensoristes. D'une part parce que 25% du parc d'ascenseurs a plus de 40 ans et 50% plus de 25 ans et d'autre part parce que la hausse des mises en chantier de logements collectifs observées en 2016 (+17,6%) s'est poursuivie en 2017 (+20,0%). Les entreprises ascensoristes réalisent plus de 70% de leur chiffre d'affaire pour la maintenance et la modernisation d'ascenseurs.*

De plus, la loi SAE - Sécurité des Ascenseurs Existants - impose la mise en sécurité des ascenseurs contre 17 risques majeurs, une visite de maintenance préventive toutes les 6 semaines et un contrôle technique tous les 5 ans. Aujourd'hui la plupart des travaux de mise en conformité sont réalisés mais les visites de maintenance préventive et les contrôles techniques perdurent.

La plupart des 12 900 ascenseurs neufs installés en France en 2016 bénéficient des dernières avancées qui allient transition numérique et transition énergétique. Le développement de parcs d'ascenseurs connectés permet notamment des diagnostics à distance et la mise en œuvre de la maintenance prédictive. L'installation de ce type de machines va augmenter au cours des prochaines années et va induire la nécessaire mise à niveau des compétences des professionnels.

* Xerfi - Le marché des ascenseurs - Octobre 2017

Liste des activités

Ancien TP: Technicien(ne) de Maintenance d'Ascenseurs Activités :

- Réaliser la maintenance préventive d'un parc d'ascenseurs
- Dépanner un ascenseur

Nouveau TP : Technicien de maintenance d'ascenseur Activités :

- Réaliser la maintenance préventive d'un parc d'ascenseurs
- Dépanner un ascenseur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	5/28

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser la maintenance préventive d'un parc	1	Réaliser les contrôles réglementaires et contractuels d'un parc d'ascenseurs
'	d'ascenseurs		Réaliser des travaux de mise à niveau et d'amélioration d'un ascenseur
		3	Diagnostiquer un dysfonctionnement ou une panne sur un ascenseur
2	Dépanner un ascenseur	4	Remplacer ou régler des pièces défaillantes sur un ascenseur
		5	Réaliser des interventions dans un contexte d'urgence sur un ascenseur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	6/28

FICHE EMPLOI TYPE

Technicien de maintenance d'ascenseur

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le technicien de maintenance d'ascenseurs réalise des opérations techniques visant à maintenir ou rétablir un ascenseur dans un état de référence lui permettant d'accomplir la fonction requise.

Son activité est repérée sur deux axes principaux, reflets des organisations et de la structure de l'emploi :

- D'une part, un ensemble de tâches de maintenance préventive au cours desquelles le professionnel réalise sur instruction, en autonomie et dans le respect des règles de sécurité les contrôles systématiques prévus par la réglementation et les contrats de maintenance. Il réalise également des travaux simples, sur site, dans le cadre d'amélioration ou de remise aux normes d'installations.
- D'autre part, un ensemble de tâches de maintenance corrective au cours desquelles le professionnel réalise sur instruction, en autonomie et dans le respect des délais et des règles de sécurité, des interventions de dépannage sur des ascenseurs en dysfonctionnement ou en panne. Dans des contextes d'urgences, il intervient avec méthode et discernement en fonction des situations rencontrées.

Le technicien dépend hiérarchiquement d'un chef d'équipe qui lui transmet les instructions nécessaires à son travail. Il intervient seul sur les ascenseurs faisant partie de sa tournée et applique des procédures de sécurité pour lui-même et les utilisateurs de ce moyen de transport. Le professionnel représente son entreprise vis-à-vis du responsable de site. Il notifie son passage sur un carnet d'entretien et renseigne un compte rendu d'intervention, numérique ou papier, pour tenir à jour l'historique de maintenance. Le technicien de maintenance d'ascenseurs doit être titulaire du permis B pour pouvoir se déplacer chez les clients avec son véhicule de service. Il exerce en autonomie son activité, principalement dans des bâtiments d'habitation mais aussi dans des bâtiments d'entreprises ou industriels. Il intervient sur des ascenseurs de toutes marques et sur des technologies de toutes générations. Il est amené à intervenir dans des postures variées et en hauteur pour réaliser des opérations sur des équipements situés dans ou sur la cabine, en gaine ou dans le local machinerie. En fonction des risques, il utilise des équipements de protection tels qu'un dispositif de maintien au poste de travail (voir glossaire technique), un harnais, un casque, des gants de sécurité électrique ou mécanique. Il doit s'adapter aux contraintes de sécurité spécifiques liées aux sites d'intervention, notamment en milieu industriel. Le professionnel se déplace sur différents niveaux du bâtiment en empruntant les escaliers et travaille dans un environnement souvent sale et soumis à l'agression des poussières. Ce travail est assujetti à des astreintes comprenant des permanences la nuit, les week-ends et les jours fériés.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement : Bâtiments d'habitation - Entreprises industrielles - Entreprises de service

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Dépanneur d'ascenseurs
- Régleur d'ascenseurs
- Technicien de maintenance d'ascenseurs
- Technicien Service Après-Vente -SAV- d'ascenseurs

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n° 2012-674 du 7 mai 2012 relatif à l'entretien et au contrôle technique des ascenseurs. Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BR

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	7/28

Pour information, il existe 1 CQP se rapprochant du titre professionnel : CQP Technicien de service maintenance en ascenseurs

Liste des activités types et des compétences professionnelles

- 1. Réaliser la maintenance préventive d'un parc d'ascenseurs Réaliser les contrôles réglementaires et contractuels d'un parc d'ascenseurs Réaliser des travaux de mise à niveau et d'amélioration d'un ascenseur
- 2. Dépanner un ascenseur

Diagnostiquer un dysfonctionnement ou une panne sur un ascenseur Remplacer ou régler des pièces défaillantes sur un ascenseur Réaliser des interventions dans un contexte d'urgence sur un ascenseur

Compétences transversales de l'emploi

Organiser, préparer une action Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s): Principalement les conventions collectives de la Métallurgie

Code(s) NSF:

255r--Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

Fiche(s) Rome de rattachement

11301 Installation et maintenance d'ascenseurs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	8/28

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Réaliser la maintenance préventive d'un parc d'ascenseurs

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

A partir d'un planning d'intervention et de modes opératoires, le professionnel réalise sur instruction, en autonomie et conformément à la réglementation, des opérations de contrôle, de nettoyage et des travaux simples afin d'assurer le bon fonctionnement d'un parc d'ascenseurs.

Le technicien de maintenance d'ascenseurs se rend sur les lieux où sont programmées les interventions de maintenance préventives. Sur chaque site, il prend contact avec le responsable pour lui signaler son action de maintenance et, si besoin, s'approprie l'ascenseur ou le consigne en prévenant les utilisateurs des restrictions d'utilisation. Il effectue les visites réglementaires et le remplacement de pièces prévu au plan de maintenance puis procède aux réglages et essais de fonctionnement avant de remettre l'installation en service. Occasionnellement il réalise des petits travaux de remise en état ou de modernisation qui ont été planifiés après négociation commerciale de l'agence avec le client. Le professionnel intervient en prenant en compte les mesures de prévention des risques et en suivant la réglementation de tri et de traitement des déchets. Il prévient le responsable du site de la fin de son action de maintenance, notifie son passage sur un carnet d'entretien et renseigne un compte rendu d'intervention, numérique ou papier, pour tenir à jour l'historique de maintenance.

Le technicien de maintenance d'ascenseurs se déplace chez les clients avec son véhicule de service et travaille seul en autonomie dans des bâtiments. Les opérations de maintenance préventive l'obligent à se déplacer fréquemment par les escaliers pour accéder aux différents niveaux des bâtiments. Il intervient sur des installations dangereuses et applique des procédures de sécurité pour lui-même et les utilisateurs de ce moyen de transport. En fonction des risques, il utilise des équipements de protection tels qu'un dispositif de maintien au poste de travail, un harnais, un casque, des gants de sécurité électrique ou mécanique. Il doit s'adapter aux contraintes de sécurité et d'organisation liées aux sites, notamment en milieu industriel dans des environnements à risques et induisant des contraintes d'accès et de travail. En cas de difficulté, il fait appel à un appui technique complémentaire.

Le technicien de maintenance d'ascenseurs est placé sous la responsabilité hiérarchique d'un chef d'équipe. Sur chaque site, il a un interlocuteur qu'il prévient de ses interventions. A la fin de chaque intervention, il consigne son passage sur un carnet d'entretien et renseigne un compte rendu d'intervention en format numérique ou papier pour tenir à jour l'historique de maintenance. Il représente son entreprise auprès des clients et des utilisateurs de ce moyen de transport.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n° 2012-674 du 7 mai 2012 relatif à l'entretien et au contrôle technique des ascenseurs.

Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BR

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser les contrôles réglementaires et contractuels d'un parc d'ascenseurs Réaliser des travaux de mise à niveau et d'amélioration d'un ascenseur

Compétences transversales de l'activité type

Organiser, préparer une action Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	9/28

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Dépanner un ascenseur

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Suite à une demande d'intervention, téléphonique ou numérique, sur une installation défaillante, le professionnel établi le diagnostic du dysfonctionnement ou de la panne puis répare et remet en service l'ascenseur.

Avec son véhicule de service le professionnel se rend dans les délais sur le lieu d'implantation de l'ascenseur et s'informe du dysfonctionnement ou de la panne auprès du responsable du site ou des personnes ayant signalé le dérangement. Il s'approprie l'ascenseur ou le consigne en prévenant les utilisateurs des restrictions d'utilisation puis recherche méthodiquement la cause première du dysfonctionnement ou de la panne, si besoin à l'aide d'outils numériques d'aide au diagnostic. Il procède au remplacement des pièces défaillantes, réalise les réglages et essais de fonctionnement puis remet l'installation en service. Après analyse de la situation et en cas d'urgence avérée, il intervient en priorité, et prend toutes les mesures nécessaires à la mise en sécurité des personnes et des installations. A la fin de son intervention il prévient le responsable du site et lui fait signer une fiche d'intervention. Enfin il renseigne un compte rendu d'intervention, numérique ou papier, pour tenir à jour l'historique de maintenance.

Le technicien de maintenance d'ascenseurs se déplace chez les clients avec son véhicule de service et travaille seul, en autonomie, dans des bâtiments. Les différentes phases du dépannage l'obligent à se déplacer fréquemment par les escaliers pour accéder aux différents niveaux des bâtiments. Il intervient sur des installations dangereuses et applique des procédures de sécurité pour lui-même et les utilisateurs de ce moyen de transport. En fonction des risques, il utilise des équipements de protection tels qu'un dispositif de maintien au poste de travail, un harnais, un casque, des gants de sécurité électrique ou mécanique. Il doit s'adapter aux contraintes de sécurité et d'organisation liées aux sites, notamment en milieu industriel dans des environnements à risques et induisant des contraintes d'accès et de travail. En cas de difficulté, il fait appel à un appui technique complémentaire. S'il ne peut pas résoudre le problème ou si l'installation présente un risque pour les utilisateurs, il consigne l'appareil et programme avec son responsable les actions ultérieures nécessaires. Ce travail est assujetti à des astreintes, comprenant des permanences la nuit, les week-ends et jours fériés.

Le technicien de maintenance d'ascenseurs est placé sous la responsabilité hiérarchique d'un chef d'équipe. Sur chaque site, il a un interlocuteur qu'il prévient de ses interventions et auquel il fait signer les fiches d'intervention. Il est en contact avec les clients et utilisateurs des appareils défaillants et peut être amené à les rassurer s'ils sont bloqués dans une cabine. Il représente son entreprise auprès des clients et des utilisateurs de ce moyen de transport.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n° 2012-674 du 7 mai 2012 relatif à l'entretien et au contrôle technique des ascenseurs.

Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail : Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BR

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Diagnostiquer un dysfonctionnement ou une panne sur un ascenseur Remplacer ou régler des pièces défaillantes sur un ascenseur Réaliser des interventions dans un contexte d'urgence sur un ascenseur

Compétences transversales de l'activité type

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	11/28

Organiser, préparer une action Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	12/28

Réaliser les contrôles réglementaires et contractuels d'un parc d'ascenseurs

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

A partir d'un planning d'intervention et de modes opératoires, réaliser, sur instruction et conformément à la réglementation, des opérations de nettoyage, de contrôle et de remplacement afin de réduire la probabilité de défaillance d'une installation d'ascenseur et de la faire fonctionner en sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel établit son circuit de tournée en fonction d'un planning de maintenance préventive préparé par son agence et en cohérence avec le positionnement des sites et des difficultés de déplacement. Il prépare son matériel et son outillage : pièces de rechange, clefs d'accès, smartphone. carnets de bons, notices techniques, boite à outils et équipements de protection. Le professionnel utilise des outils numériques tels que GPS, agenda et système d'aide au diagnostic. Il prévient le responsable du site s'il doit s'approprier ou consigner l'ascenseur puis intervient en autonomie sur des installations dangereuses : travail en hauteur réalisé en gaine, opérations sur des charges mobiles, sur des machines tournantes, sur des équipements électriques et sur des appareils se déplaçant à grande vitesse dans un espace réduit. Il applique des procédures de sécurité pour lui-même et les utilisateurs de ce moyen de transport. En fonction des risques, il utilise des équipements de protection tels qu'un dispositif de maintien au poste de travail, un harnais, un casque, des gants de sécurité électrique ou mécanique. Il respecte les règles de sécurité et d'organisation liées aux sites, notamment en milieu industriel dans des environnements à risques et induisant des contraintes d'accès et de travail. Il intervient dans le local machinerie, dans la gaine d'ascenseur et dans ou sur le toit de la cabine. Il réalise les visites obligatoires prévues par la réglementation en suivant, si besoin, les modes opératoires en format numérique ou papier. Il réalise également des visites de maintenance non obligatoires mais définies dans le contrat de maintenance et portant sur des points particuliers préconisés par le constructeur. Suite à ces contrôles, il est amené à prévoir le remplacement des pièces défaillantes en transmettant si besoin leur référence à l'agence. Il initie des travaux de remise en état ou de modernisation qui seront planifiés ultérieurement en relation avec son agence et en accord avec le client. En cas de difficulté il peut faire appel à un appui technique complémentaire et, en cas de danger, il consigne l'ascenseur. Il finalise sa prestation renseignant une fiche de visite qu'il archive conformément à la procédure convenue entre le client et l'agence. Il renseigne un compte rendu d'intervention en format numérique ou papier pour tenir à jour l'historique de ses interventions.

Critères de performance

Le matériel d'intervention et l'outillage sont préparés et vérifiés.

Les outils sont utilisés en sécurité et de manière conforme aux préconisations des constructeurs.

Le travail est réalisé avec méthode conformément aux modes opératoires spécifiques.

Les règles de sécurité sont respectées.

Les opérations de maintenance préventive prévues sont réalisées selon la planification.

Les pièces défaillantes sont identifiées et remplacées et les réglages réalisés.

Les références des pièces défaillantes sont transmises à l'agence.

A la fin des opérations de maintenance préventive l'ascenseur fonctionne en sécurité.

Les documents de maintenance préventive sont mis à jour.

Le poste de travail est laissé propre et rangé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les règles de prévention des risques électriques (NF C18-510 BR)

Appliquer les règles de sécurité spécifiques à un ascenseur.

Appliquer les règles de protection de l'environnement et du développement durable.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	13/28

Mettre en œuvre le mode de révision d'un ascenseur.

Lire et suivre un planning de maintenance préventive sur un parc d'ascenseurs.

Lire et mettre en œuvre un mode opératoire.

Réaliser les opérations de maintenance préventives systématiques et réglementaires.

Utiliser de manière conforme et en sécurité l'outillage nécessaire au travail.

Utiliser des outils numériques pour communiquer, se déplacer, planifier et diagnostiquer.

Trier et stocker les déchets en fonction de la réglementation.

Renseigner un compte rendu d'intervention en format numérique ou papier.

Optimiser sa tournée en fonction du planning.

Préparer et vérifier le matériel, l'outillage et le véhicule en fonction des différentes interventions à réaliser sur le parc d'ascenseurs.

Ranger son poste de travail.

Informer le responsable du site du début de l'intervention et de sa nature puis, en fin d'intervention, de la disponibilité de l'ascenseur.

Echanger des informations techniques avec son responsable et avec ses pairs.

Informer son responsable hiérarchique s'il faut programmer des travaux de réparation ou de modernisation.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (NF C18-510 BR)

Connaissance de la réglementation relative à l'entretien des ascenseurs.

Connaissance des risques spécifiques sur un ascenseur et des règles de sécurité à observer.

Connaissance des opérations de maintenance préventives réglementaires : nature et fréquence.

Connaissance des grandeurs et unités physiques de base (électrique – mécanique – hydraulique)

Connaissance des principaux composants électriques, électroniques, mécaniques et hydrauliques utilisés sur les installations d'ascenseurs.

Connaissance des graisses et lubrifiants utilisés sur les installations d'ascenseurs.

Connaissance de la fonction et du mode d'utilisation des outils spécifiques au métier.

Connaissance des règles environnementales en lien avec le métier.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	14/28

Réaliser des travaux de mise à niveau et d'amélioration d'un ascenseur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un dossier d'exécution et suivant les instructions de son responsable, modifier une installation d'ascenseur pour réaliser une mise en conformité ou pour répondre à une demande spécifique du client.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Il s'agit de travaux de courte durée réalisés sur le site, ne nécessitant pas de moyens lourds en termes de personnel, de compétences et de logistique. Ces travaux ont été négociés par l'agence avec le client sur la base d'une offre spécifique ou selon les tarifs prévus au contrat de maintenance. Le professionnel étudie le dossier d'exécution puis prépare l'outillage et les moyens nécessaires aux opérations demandées et réceptionne le matériel livré par l'atelier. Il travaille généralement seul mais, peut-être aidé par un autre technicien notamment lorsqu'il y a des charges à manutentionner. Il prévient le responsable du site s'il doit consigner ou s'approprier l'ascenseur. Il travaille sur des installations dangereuses : travail en hauteur réalisé en gaine, opérations sur des charges mobiles, sur des équipements électriques et sur des machines tournantes, sur des appareils se déplaçant à grande vitesse dans un espace réduit. Il applique des procédures de sécurité pour lui-même et les utilisateurs de ce moyen de transport. En fonction des risques, il utilise des équipements de protection tels qu'un dispositif de maintien au poste de travail, un harnais, un casque, des gants de sécurité électrique ou mécanique. Il respecte les règles de sécurité et d'organisation liées aux sites, notamment en milieu industriel dans des environnements à risques et induisant des contraintes d'accès et de travail. Il travaille dans le local machinerie, dans la gaine d'ascenseur et dans ou sur le toit de la cabine. Les espaces de travail sont parfois réduits, et souvent sales et poussiéreux. Pour y accéder, il doit se déplacer entre les étages en utilisant les escaliers. En cas de difficulté il peut faire appel à un appui technique complémentaire et, en cas de danger, il consigne l'ascenseur. Il remet en service l'équipement et finalise sa prestation en nettoyant son poste de travail et en faisant signer au client un compte rendu en format numérique ou papier qu'il transmet à son agence.

Critères de performance

Le matériel et l'outillage nécessaires à la réalisation des travaux sont préparés et vérifiés en fonction des indications fournies par l'atelier.

Les règles de sécurité sont respectées.

Les outils sont utilisés en sécurité et de manière conforme aux préconisations des constructeurs.

Les travaux sont réalisés dans le respect des normes d'installation.

Les travaux sont réalisés dans le temps prévu.

L'installation d'ascenseur est remise en service et fonctionne en sécurité.

Les travaux réalisés sont conformes au contrat établit entre l'agence et le client.

Le poste de travail est laissé propre et rangé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les règles de prévention des risques électriques (NF C18-510 BR)

Appliquer les règles de sécurité spécifiques à un ascenseur.

Appliquer les règles de protection de l'environnement et du développement durable.

Mettre en œuvre le mode de révision d'un ascenseur.

Utiliser de manière conforme et en sécurité l'outillage nécessaires au travail.

Lire et exploiter les plans et schémas électromécaniques et hydrauliques d'un ascenseur.

Utiliser des outils numériques pour communiquer, se déplacer et se documenter.

Exploiter les notices techniques de montage des constructeurs.

Fabriquer et ajuster une pièce mécanique simple pour adapter un montage aux contraintes du site.

Changer des vantaux de portes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	15/28

Démonter et remonter des ensembles mécaniques et électromécaniques.

Remplacer des ensembles électriques.

Vidanger le réservoir d'une centrale hydraulique.

Remplacer un composant hydraulique.

Identifier et ordonner les différentes phases des travaux à partir des documents et instructions qui lui sont donnés.

Préparer le matériel et l'outillage en fonction des différentes phases des travaux.

Ranger son poste de travail.

Informer le responsable du site du début des travaux et de leur nature puis de la disponibilité de l'ascenseur à la fin des travaux.

Coordonner des opérations avec un aide-monteur pour la réalisation de travaux simples.

Echanger des informations techniques avec son responsable et avec ses pairs.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (NF C18-510 BR)

Connaissance des risques spécifiques sur un ascenseur et des règles de sécurité à observer.

Connaissance des grandeurs et unités physiques de base (électrique – électronique - mécanique – hydraulique)

Connaissance des normes de représentation de base du dessin industriel.

Connaissance des normes de représentation des schémas électriques.

Connaissance des symboles électriques et hydrauliques.

Connaissance des principaux composants électriques, électroniques, mécaniques et hydrauliques utilisés sur les installations d'ascenseurs.

Connaissance de la fonction et du mode d'utilisation des outils spécifiques au métier.

Connaissance des règles environnementales en lien avec le métier.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	16/28

Diagnostiquer un dysfonctionnement ou une panne sur un ascenseur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une demande d'intervention et des informations de l'utilisateur, identifier la fonction défaillante et rechercher méthodiquement la cause première du dysfonctionnement ou de la panne.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel se rend sur le site pour interroger le responsable ou les utilisateurs sur la nature du dysfonctionnement ou de la panne et sur les circonstances de son apparition. En amont de son intervention, si l'installation le permet, il peut consulter à distance le système de supervision de l'ascenseur pour établir un prédiagnostic. Il doit obtenir des informations précises tout en gérant des situations de tension causées par l'arrêt de service. Il intervient généralement seul et son travail peut s'effectuer dans le cadre d'astreintes les nuits, les week-end et les jours fériés. Le professionnel prévient le responsable du site s'il doit s'approprier l'ascenseur puis observe l'état de panne de la machine en utilisant, si l'installation le permet, des outils numériques d'aide au diagnostic. Il consulte les dossiers techniques ainsi que les modes opératoires, formule des hypothèses, liste et ordonne les causes possibles, réalise des contrôles et des mesures afin d'identifier la cause première du dysfonctionnement ou de la panne. Pendant son intervention il est particulièrement vigilant à la sécurité des utilisateurs et applique des procédures de sécurité pour lui-même et pour les personnes se trouvant à proximité. En fonction des risques, il utilise des équipements de protection tels qu'un dispositif de maintien au poste de travail, un harnais, un casque, des gants de sécurité électrique ou mécanique. Il applique les procédures de sécurité spécifiques du site notamment en milieu industriel dans des environnements à risques et induisant des contraintes d'accès et de travail. Il intervient dans le local machinerie, dans la gaine d'ascenseur et dans ou sur le toit de la cabine. Les espaces de travail sont parfois réduits, souvent sales et poussiéreux. Lorsque la panne sort de son champ de compétence, le professionnel avertit son responsable ou une personne compétente de la spécialité et, si nécessaire, consigne l'ascenseur.

Critères de performance

La recherche de la cause du dysfonctionnement ou de la panne est réalisée méthodiquement dans le respect des modes opératoires.

Les outils sont utilisés en sécurité et de manière conforme aux préconisations des constructeurs.

L'élément défaillant est identifié.

Les règles de sécurité sont respectées.

Le poste de travail est laissé propre et rangé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les règles de prévention des risques électriques (NF C18-510 BR)

Appliquer les règles de sécurité spécifiques à un ascenseur.

Appliquer les règles de protection de l'environnement et du développement durable.

Mettre en œuvre le mode de révision d'un ascenseur.

Mettre en œuvre les modes opératoires de dépannage.

Trouver dans le dossier de l'équipement les informations nécessaires à la recherche de la panne.

Lire et interpréter des documents techniques.

Lire et exploiter les schémas électromécaniques d'un ascenseur.

Utiliser des outils numériques pour communiquer, se déplacer et se documenter.

Utiliser les outils numériques d'aide au diagnostic.

Formuler et hiérarchiser des hypothèses.

Utiliser de manière conforme et en sécurité l'outillage nécessaire aux interventions sur un ascenseur.

Signaler toute anomalie indépendante de son intervention susceptible d'engendrer un nouvel incident.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	17/28

Repérer géographiquement l'équipement à dépanner.

Préparer l'outillage, le matériel, les équipements de protection individuelle (EPI) et la documentation nécessaire en fonction de la demande d'intervention.

Ranger son poste de travail.

Interroger le responsable ou les utilisateurs de l'ascenseur pour obtenir les informations nécessaires à l'élaboration d'hypothèses.

Gérer les situations de tension causées par l'arrêt de service.

Echanger des informations techniques avec son responsable et avec ses pairs.

Informer le responsable du site de la nature de l'intervention.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (NF C18-510 BR)

Connaissance des risques spécifiques sur un ascenseur et des règles de sécurité à observer.

Connaissance des grandeurs et unités physiques de base (électrique – électronique - mécanique – hydraulique)

Connaissance des normes de représentation de base du dessin industriel.

Connaissance des normes de représentation des schémas électriques.

Connaissance des symboles électriques et hydrauliques.

Connaissance des principaux composants électriques, électroniques, mécaniques et hydrauliques utilisés sur les installations d'ascenseurs.

Connaissance des fonctions des outils numériques

Connaissance de la chronologie d'une intervention de maintenance corrective.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	18/28

Remplacer ou régler des pièces défaillantes sur un ascenseur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Suite au diagnostic, remplacer ou régler l'élément défaillant pour remettre en fonctionnement une installation d'ascenseur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Une fois l'élément défaillant identifié, le professionnel consulte les dossiers techniques ainsi que les modes opératoires afin de procéder à la réparation. Il intervient généralement seul et son travail peut s'effectuer dans le cadre d'astreintes les nuits, les week-end et les jours fériés. Il travaille généralement seul mais, peut-être aidé par un autre technicien notamment lorsqu'il y a des charges à manutentionner. Il prévient le responsable du site s'il doit consigner ou s'approprier l'ascenseur. Il travaille sur des installations dangereuses : travail en hauteur réalisé en gaine, opérations sur des charges mobiles, sur des équipements électriques et sur des machines tournantes, sur des appareils se déplaçant à grande vitesse dans un espace réduit. Il applique des procédures de sécurité pour lui-même et les utilisateurs de ce moyen de transport. En fonction des risques, il utilise des équipements de protection tels qu'un dispositif de maintien au poste de travail, un harnais, un casque, des gants de sécurité électrique ou mécanique. Il respecte les règles de sécurité et d'organisation liées aux sites, notamment en milieu industriel dans des environnements à risques et induisant des contraintes d'accès et de travail. Il travaille dans le local machinerie, dans la gaine d'ascenseur et dans ou sur le toit de la cabine. Il change, répare ou règle l'élément défaillant en s'aidant si nécessaire des modes opératoires, puis remet en service l'installation. Il peut être amené à chercher le matériel manquant à l'agence ou auprès d'un autre professionnel. Si le matériel n'est pas en stock, il précise à son agence les références des pièces à commander et réalise la réparation une fois le matériel approvisionné. Cette opération se limite à une intervention de courte durée. Dans le cas contraire, le technicien de maintenance consigne si besoin l'ascenseur et programme des travaux de réparation en accord avec son agence et le responsable de site. Pour réaliser des essais de fonctionnement il se déplace par les escaliers entre les différents niveaux du bâtiment. Lorsque la réparation sort de son champ de compétence, il avertit son responsable ou une personne compétente de la spécialité. Le professionnel informe l'utilisateur de la remise en service ou non de l'équipement et renseigne un compte-rendu d'intervention numérique ou papier.

Critères de performance

La ou les pièce(s) défaillante(s) ont été réglées ou remplacées et vérifiées dans le respect des modes opératoires et des normes d'installation.

Le matériel manquant a été identifié et ses références transmises à l'agence.

L'installation d'ascenseur est remise en service et fonctionne en sécurité.

Les outils sont utilisés en sécurité et de manière conforme aux préconisations des constructeurs.

Les règles de sécurité sont respectées.

Le poste de travail est laissé propre et rangé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les règles de prévention des risques électriques (NF C18-510 BR)

Appliquer les règles de sécurité spécifiques à un ascenseur.

Appliquer les règles de protection de l'environnement et du développement durable.

Utiliser des outils numériques pour communiquer, se déplacer et se documenter.

Mettre en œuvre le mode de révision d'un ascenseur.

Mettre en œuvre les modes opératoires de dépannage.

Trouver dans le dossier de l'équipement les informations nécessaires à la réparation.

Lire et interpréter des documents techniques.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	19/28

Lire et exploiter les schémas électromécaniques d'un ascenseur.

Utiliser de manière conforme et en sécurité l'outillage nécessaire aux interventions sur un ascenseur.

Signaler toute anomalie indépendante de son intervention susceptible d'engendrer un nouvel incident.

Régler les principaux éléments d'un ascenseur.

Remplacer les pièces détachées sur les principaux modèles d'ascenseurs.

Transmettre à son agence les références du matériel manquant.

Procéder aux essais de fonctionnement.

Préparer l'outillage, le matériel, les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et la documentation nécessaire en fonction de l'intervention.

Ranger son poste de travail.

Informer le responsable du site de la nature de l'intervention.

Gérer les situations de tension causées par l'arrêt de service.

Echanger des informations techniques avec son responsable et avec ses pairs.

Informer le responsable du site de la nature de l'intervention et de la disponibilité de l'ascenseur en fin d'intervention.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (NF C18-510 BR)

Connaissance des risques spécifiques sur un ascenseur et des règles de sécurité à observer.

Connaissance des grandeurs et unités physiques de base (électrique – électronique - mécanique – hydraulique)

Connaissance des normes de représentation de base du dessin industriel.

Connaissance des normes de représentation des schémas électriques.

Connaissance des symboles électriques et hydrauliques.

Connaissance des principaux composants électriques, électroniques, mécaniques et hydrauliques utilisés sur les installations d'ascenseurs.

Connaissance de la chronologie d'une intervention de maintenance corrective.

Connaissance de la fonction et du mode d'utilisation des outils.

Connaissance des règles environnementales.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	20/28

Réaliser des interventions dans un contexte d'urgence sur un ascenseur

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Suite à une demande d'intervention, intervenir en priorité pour mettre en sécurité les personnes et les installations.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Après analyse de la situation et en cas d'urgence avérée, le technicien de maintenance intervient en priorité sur toutes ses autres tâches. Il agit souvent seul et en contexte d'urgence, aussi bien pour dégager des utilisateurs bloqués dans une cabine d'ascenseur que pour remettre en service un monte malade dans un hôpital ou dépanner un ascenseur dans un établissement recevant du public (ERP).

Il peut être amené à intervenir pendant les heures légales de travail de son entreprise ou lors d'astreintes de nuit, de week-end ou de jours fériés. Il réalise son intervention dans le respect des règles de sécurité, avec rapidité et efficacité afin de minimiser la durée de l'incident et le dérangement des utilisateurs. Il fait preuve de discernement pour analyser la situation et caractériser le degré d'urgence de l'intervention. Il respecte les procédures d'urgences et mobilise en permanence un comportement orienté client et une posture de service. Dans le cas particulier où la cabine est bloquée en prise parachute le technicien de maintenance alerte son responsable. Il peut être amené à collaborer avec d'autres techniciens de maintenance ou d'autres services : gardien, agent de surveillance, services d'intervention, pompiers. Pendant son intervention il applique des procédures de sécurité pour lui-même, pour les utilisateurs et pour les personnes se trouvant à proximité.

Critères de performance

Le délai d'intervention est respecté Le degré d'urgence de la situation est identifié Les procédures d'urgence sont mises en œuvre

Les outils sont utilisés en sécurité et de manière conforme aux préconisations des constructeurs.

Les règles de sécurité sont respectées.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les règles de prévention des risques électriques (NF C18-510 BR)

Appliquer les règles de sécurité spécifiques à un ascenseur.

Appliquer les règles de protection de l'environnement et du développement durable.

Utiliser des outils de communication à distance.

Evaluer les risques sur une installation d'ascenseur en dérangement.

Analyser l'urgence d'une situation.

Mettre en œuvre les procédures d'urgence sur des ascenseurs toutes technologies.

Alerter les services d'intervention d'urgence.

Préparer l'outillage, le matériel, les équipements de protection individuelle (EPI) et la documentation nécessaire en fonction de l'intervention d'urgence.

Ranger son poste de travail.

Communiquer avec les usagers.

Intervenir en urgence en collaborant avec d'autres services.

Connaissance des prescriptions de sécurité électrique (NF C18-510 BR)

Connaissance des risques spécifiques sur un ascenseur et des règles de sécurité à observer.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	21/28

Connaissance des procédures d'urgence. Connaissance des procédures d'alerte des services d'intervention d'urgence. Connaissance des règles de base des premiers secours. Connaissance de la technologie des ascenseurs.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	22/28

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Organiser, préparer une action

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Identifier et planifier les différentes phases du travail en fonction des directives données.

Préparer le matériel, l'outillage et la documentation nécessaire et commander ou faire commander les éléments manquants.

Repérer géographiquement les ascenseurs sur lesquels les interventions vont avoir lieu et contacter les responsables de sites pour les informer de la nature, du début et de la fin des interventions.

Critères de performance

Le responsable du site est Informé de la nature et du début de l'intervention puis de la disponibilité de l'ascenseur en fin d'intervention.

Les opérations de maintenance sont réalisées selon la planification.

Les outils, consommables, documentations et EPI sont adaptés, nécessaires et suffisants.

Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service

Description de la compétence - processus de mise en œuvre

Contacter les responsables de site pour les informer de la nature, du début et de la fin des interventions. Transmettre une fiche de visite et un bon d'intervention aux responsables de site.

Rassurer et calmer les utilisateurs notamment lorsque ceux-ci sont bloqués dans une cabine d'ascenseur. Limiter la gêne induite par les interventions de maintenance.

Critères de performance

Le responsable du site est Informé de la nature et du début de l'intervention puis de la disponibilité de l'ascenseur en fin d'intervention.

Les utilisateurs bloqués sont rassurés.

Les utilisateurs sont prévenus des risques encourus lors des opérations de dégagement.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Appliquer les règles de sécurité lors d'une opération de maintenance d'ascenseur.

Choisir les Equipements de Protection Individuels (EPI) adaptés à l'intervention de maintenance et s'équiper.

Repérer et signaler une installation d'ascenseur non conforme.

Repérer et signaler une situation à risques.

Contrôler la propreté et nettoyer l'installation : cuvette, toit de cabine, machinerie.

Critères de performance

Les règles de sécurité sont respectées.

Les Equipements de Protection Individuels (EPI) utilisés sont adaptés à l'intervention de maintenance.

Les non conformités et les situations à risques sont repérées et des actions correctives proposées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	23/28

Glossaire technique

Dispositif de maintien au poste de travail

Cet équipement de protection individuelle (EPI) est constitué d'un enrouleur fixé sur une ceinture équipée de cuissardes. Il permet au technicien, en actionnant une manette, d'avancer jusqu'à la limite de la zone présentant un risque de chute. Si le technicien est déséquilibré et qu'il chute il est ramené vers le centre de la cabine du fait de l'effet de balancier du dispositif. Ce dispositif a reçu une attestation de conformité européenne et le soutien de l'INRS.

Dans certain cas ce dispositif ne peut pas être utilisé (installation d'ascenseur avec mouflage par exemple). L'utilisation du harnais est alors obligatoire. Les techniciens interviennent en binôme pour que, en cas de chute, un technicien puisse ramener son binôme.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	24/28

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	25/28

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMA	REAC	TP-01324	02	26/06/2019	03/01/2019	26/28

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

